VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 10 avril 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2025-00111 116, 12e Avenue lot 1 606 716	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel multifamilial de 5 logements avec un coefficient d'emprise au sol de 42 % au lieu de 40 % .
Dossier 2025-00105 71, 11e Avenue lot 1 605 391	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel multifamilial de 5 logements avec un bâtiment d'une largeur de façade de 8,18 mètres au lieu de 10 mètres.
Dossier 2025-00104 60, 10e Avenue lot 1 605 383	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel multifamilial de 5 logements avec un bâtiment d'une largeur de façade de 8,18 mètres au lieu de 10 mètres.

Deux-Montagnes, le 25 mars 2025.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques